

5- « DOSSIER SUPPLEMENTAIRE » : Les dossiers supplémentaires sont les licences d'utilisation accordées selon les conditions particulières à une entité juridique faisant partie d'un même groupe de société avec actionnariat majoritaire commun et le même siège social ou d'exploitation que celui de la licence principale.

Article 2 : Objet

Par la présente convention, WinBooks octroie au client une licence d'utilisation temporaire, non exclusive et incessible de l'application, limitée aux besoins propres et internes à son entreprise, à un nombre de dossiers et d'utilisateurs, convenus dans les conditions particulières du contrat. Et ce, à l'exclusion de toute prestation autre, qu'elle soit de service, d'installation, de helpdesk, de support etc.

L'application ainsi que les données encodées par le client sont hébergées chez un fournisseur externe, ci-après dénommé « L'HEBERGEUR ». L'hébergement est tarifé par WinBooks.

Le Client déclare avoir pris connaissance des fonctionnalités de l'application et avoir eu le loisir d'examiner celles-ci ainsi que leur fonctionnement.

Article 3 : Communication

Le client recevra un login à l'adresse Email reprise en 1^{ère} page des présentes.

Toute communication ultérieure destinée au client sera effectuée par l'intermédiaire de l'application lorsque le client se connectera via ce login.

La présente convention s'applique à toute nouvelle commande de module(s) ou option(s) complémentaire.

Article 4 : Droit d'utilisation-limites

La présente convention, ses droits et obligations et/ou plus particulièrement le droit d'utilisation de l'application qu'elle contient ne peuvent être cédés à des tiers, que ce soit à titre onéreux ou non, sauf consentement exprès et écrit de WinBooks.

Les droits conférés par ces licences ne sont, par ailleurs, pas exclusifs.

Le client ne peut utiliser l'application que pour les besoins propres de l'entité juridique qui a souscrit la présente convention. Au cas où il s'agit d'une personne morale, le client ne peut donner accès à l'application à des tiers, sauf autorisation expresse de WinBooks.

La licence pour Fiduciaire est réservée aux bureaux comptables et aux fiduciaires qui ne peuvent en aucun cas donner accès à leur propre licence à leurs clients, que ce soit à titre gratuit ou rémunéré. Un client d'un bureau comptable ou d'une fiduciaire ne peut donc jamais être considéré comme un utilisateur de la licence du bureau comptable ou de la fiduciaire. En cas d'infraction à cette disposition, la convention sera rompue aux torts et griefs de la fiduciaire de manière automatique, sans préavis ni mise en demeure, la fiduciaire demeurant redevable des sommes dues jusqu'à la prochaine échéance du contrat, outre une indemnité correspondant au dommage subi par WinBooks.

Le client ne peut donner accès à l'application qu'au nombre d'utilisateurs convenu dans les conditions particulières. En cas d'infraction, WinBooks est en droit de couper tout accès à

l'application, 15 jours après mise en demeure restée infructueuse, le client demeurant redevable du prix de location de l'application jusqu'à la plus prochaine échéance du contrat, sans que ce délai ne puisse être inférieur à trois mois.

Article 5 : Propriété intellectuelle

L'ensemble des droits de propriété intellectuelle, en ce compris la marque, les droits d'auteur, les droits prévus par les lois spécifiques en matière de programmes d'ordinateurs et tous les autres droits de propriété intellectuelle qui pourrait exister sur l'application et ses modules complémentaires, visés par le présent contrat, ainsi que sur les codes sources, les tables et la documentation, l'appellation « Winbooks on web », marques, dessins et modèles et de sa documentation sont et restent la propriété exclusive WinBooks S.A. pour l'ensemble du territoire mondial.

L'application et sa documentation, dont la société WinBooks S.A. détient les droits de propriété intellectuelle, sont des œuvres protégées par la législation belge sur le droit d'auteur ainsi que par les conventions internationales.

Toute reproduction totale ou partielle du logiciel ou de sa documentation est rigoureusement interdite et illicite. Toute utilisation des marques WinBooks, Winbooks on web sont interdites, de même que les logos, dessins et modèles ainsi que toute production intellectuelle, propriété de WinBooks.

Article 6 : Durée

La présente convention est conclue pour une durée d'une année prenant cours à la date de signature des présentes par le client. Elle est prorogée tacitement pour une durée équivalente à chaque échéance. Chacune des parties peut y mettre fin, sans justificatif de motif, moyennant un préavis, adressé à l'autre partie par lettre recommandée, au moins 3 mois avant la date anniversaire.

La présente convention peut être résiliée en tout temps par WinBooks, de plein droit, sans préavis, ni indemnité dans les cas suivants :

- En cas de non-paiement de deux mensualités consécutives.
- En cas de faillite, insolvabilité, ou demande de réorganisation judiciaire du client.

A la fin du contrat, WinBooks est en droit de ne plus autoriser le client à accéder « en écriture » à l'application. Le client disposera ensuite encore d'un accès gratuit pour un seul utilisateur en lecture seule pendant 30 jours calendrier. Au-delà de cette période, les données du client ne seront plus accessibles.

Article 7 : Copie des données du client

Le client est seul responsable de la sauvegarde et de la copie de ses données. Celles-ci lui sont personnelles. WinBooks ne peut être tenue responsable de la légalité et/ou de la licéité du contenu de ces données.

L'application permet d'effectuer des sauvegardes et copies des données sous deux formats informatiques :

- le format des bases de données de l'application
- un format informatique standard indépendant de l'application, accessible en cas de résiliation ou via un module complémentaire.

Article 8 : Hébergement

Les données encodées par le client via l'application sont enregistrées sur des serveurs gérés par un hébergeur auquel WinBooks sous-traite cet hébergement.

Ces données restent la propriété du client qui doit néanmoins en effectuer aussi régulièrement que nécessaire des copies de sécurité dont la conservation lui incombe.

Le client n'a le droit d'accéder à ses données chez l'hébergeur que via l'application.

WinBooks s'engage à veiller à ce que ces données soient aussi raisonnablement que possible protégées contre toute détérioration, perte et accès non autorisé.

Le client autorise WinBooks à consulter ses données encodées via l'application exclusivement lorsque cela s'avère nécessaire pour fournir un support approprié au client. Dans tous les autres cas, WinBooks s'engage à ne pas consulter les données du client sauf autorisation expresse de celui-ci.

WinBooks s'engage à ne fournir ni accès ni copie des données du client à des tiers sauf si WinBooks y est légalement contrainte.

WinBooks ne peut en aucun cas être tenue pour responsable de quelque altération que ce soit ou perte de données du client ou d'interruption suite à un problème technique de la responsabilité de l'hébergeur.

WinBooks peut occasionnellement et temporairement interrompre l'accès à l'application en vue d'en garantir sa maintenance sans que le client puisse exiger un dédommagement quelconque.

WinBooks mettra tout en œuvre pour limiter la durée de l'intervention et prévenir le client à temps.

Article 9 Prix – facturation de l'application

Le droit d'utilisation de l'application est concédé moyennant une redevance qui est due par le Client. Les tarifs, fréquence et modalités de facturation sont spécifiés aux conditions particulières.

Les tarifs de licence d'utilisation de l'application sont exprimés en euros et hors tva et ne comprennent pas l'hébergement ni une quelconque autre prestation.

La facturation est anticipative. Aucun accès à l'application ne sera donné au client si WinBooks ne dispose pas de la preuve de paiement.

Toute année entamée est due quelle que soit la fréquence de la facturation.

Article 10 : Indexation

Il est expressément prévu que, sous réserve de l'application de toutes dispositions légales, le montant dû par le client à WinBooks sera adapté à l'évolution du coût de la vie automatiquement, sans avertissement préalable, une fois par an, à la date anniversaire de chaque commande, par application de la formule suivante :

(facturation de base) X nouvel indice

indice de base

La « facturation de base » est celle visée aux conditions particulières de la commande.

L'« indice de base » est l'indice des prix à la consommation du mois qui précède la date de signature de la commande.

Le « nouvel indice » est l'indice des prix à la consommation du mois qui précède celui de l'anniversaire de la commande.

L'indexation est effectuée sur le montant de base hors ristournes ou promotions.

Article 11 : Révision des prix

Outre l'indexation, WinBooks est autorisée à revoir ses prix une fois l'an, à la date anniversaire de la présente convention. Dans ce cas, elle devra le notifier à son client au travers de son application ou à l'adresse mail reprise en 1^{ère} page des présentes au plus tard 4 mois avant l'échéance de la convention afin de permettre au client de résilier la présente convention conformément à l'article 6 alinéa 1^{er} des présentes.

Une nouvelle commande de module(s) ou options(s) complémentaire(s) se fera aux tarifs publiés par WinBooks au moment de cette commande. La facturation sera effectuée à la même fréquence que celle déjà en vigueur pour le reste de l'application.

En cas de retard de paiement de plus de 15 jours, WinBooks est en droit de limiter l'accès à l'application en lecture seule jusqu'à régularisation par le client. Pendant cette période de limitation à la lecture seule le client reste redevable des montants qui lui sont habituellement facturés.

Article 12 : Responsabilité

Le client accède par l'application à ses données via une procédure de login protégée par mot de passe. La confidentialité quant aux données de login et de mot de passe est de la seule responsabilité du client.

Le client est responsable de sa propre installation informatique (matériel, système d'exploitation, configuration, connexion internet, logiciels, ...) qui doit permettre le bon fonctionnement de l'application.

Le client accepte que l'application ne puisse être exempte d'imperfections. Les bugs, dysfonctionnements sont inhérents à ce type d'application et ne peuvent entraîner de responsabilité dans le chef de WinBooks.

En aucun cas, WinBooks ne peut être tenu pour responsable d'un dommage direct, indirect, incident ou subséquent (y compris et sans y être limité, tout dommage pour manque à gagner, interruption, perte de données ou tout autre dommage économique) résultant de toute utilisation ou de toute impossibilité d'utiliser l'application.

En tout état de cause, si une faute lourde devait être retenue à charge de WinBooks, la responsabilité de WinBooks est limitée au coût de six (6) mensualités de loyers de l'application litigieuse.

Article 13 : Notifications

Toutes communications ou notification émanée de WinBooks sera valablement réalisée si elle est faite à l'adresse Email précisée dans les coordonnées du client reprises dans la présente convention est l'email. Il est prévu que la personne titulaire de cet Email est à même d'engager le client jusqu'à ce que le Client communique une autre adresse Email el cas échéant. En tout état de cause, toute notification peut être valablement faite à l'adresse postale du client par courrier normal.

Article 14 : Compétence

Toute contestation résultant de l'application et/ou de l'exécution des présentes sera de la compétence exclusive des tribunaux de la juridiction du siège social la société WinBooks S.A.